
Date de Convocation

03/03/2026

Date d’Affichage

03/03/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 17

Présents 13

Votants 15

OBJET :

**Adhésion au service
commun Energie – mise
en œuvre des plans
d’action**

L’an deux mille vingt-six, le 10 mars à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Eric LAUWAGIE, Gilles RONSE, Pierre WAUQUIER, Jean-Michel HAVEZ, Valérie DEVENDEVILLE, Olivier TYTGAT, Anne DAMIE, Aurore PENNORS

Absent ayant donné procuration : Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS

Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Le Conseil Municipal,

Vu l’article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi MAPTAM du 24 janvier 2014, organisant la notion de services communs,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC_2020_023 en date du 9 mars 2020 relative à l’adoption du PCAET,

Vu la délibération CC_2023_083 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2023 relative à la création du service commun « ENERGIE »,

Vu la délibération CC_2023_129 du Conseil communautaire de la Communauté de communes en date du 22 mai 2023 relative à la signature de la convention d’adhésion au service commun « ENERGIE »,

Vu la délibération CC_225_211 du Conseil communautaire en date du 22 septembre 2025 relative à la création du service commun « ENERGIE » phase mise en œuvre des plans d’actions,

Considérant l’état des lieux énergétique réalisé service commun « ENERGIE » comprenant le plan d’actions prévisionnel ci-après,

Considérant le service qu’apporte aux communes une aide d’ingénierie en vue de favoriser la massification des travaux de rénovation énergétique performants et la mise en place d’énergies renouvelables.

La Communauté de communes Pévèle Carembault propose un service commun énergie aux communes comprenant quatre thématiques :

1. Suivi énergétique, sobriété énergétique et projets de rénovations (présentation d’un bilan annuel, participation aux réunions de bilan de saison de chauffe, étude programmation chauffage...)
2. Accompagnement pour la réalisation d’audits énergétiques (proposition cahier de charges, analyse d’offres...)

3. Etudes de potentiel de solarisation des toitures communales
4. Accompagnement des communes de moins de 1000 habitants sur leurs projets de rénovation globales et performantes

Ce service est mis à disposition des communes adhérentes via l'adoption d'une **convention d'une durée de trois ans**. Le service est en partie financé par les communes adhérentes comme détaillées ci-après :

- **Forfait de 0,80 € par habitant par an couvant les missions** : « suivi énergétique, sobriété énergétique, et projets de rénovations » et « accompagnement pour la réalisation d'audits énergétiques »
- Convention de prestation de service entre la commune et Pévèle Carembault pour les missions « études de potentiel de solarisation des toitures communales », et « accompagnement des communes de moins de 1000 habitants sur leurs projets de rénovation globales et performantes » **sur un tarif de 60€ par heure**.

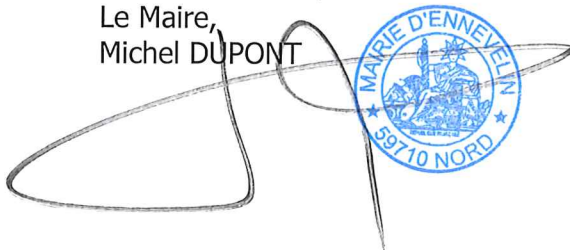
Considérant l'opportunité pour la commune d'ENNEVELIN d'adhérer à la phase de mise en œuvre des plans d'actions du service commun « ENERGIE » géré par la Communauté de communes Pévèle Carembault.

Vu la convention d'adhésion au service commun « ENERGIE » annexée à la présente délibération,

Oui l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide, à l'unanimité**

- D'adhérer au service commun « ENERGIE » mise en œuvre des plans d'actions géré par la Communauté de communes Pévèle Carembault
- D'autoriser **Monsieur le maire** à signer la convention d'adhésion au « service commun énergie – mise en œuvre des plans d'actions » avec le Président de la Communauté de communes Pévèle Carembault, ainsi que tout document afférant à ce dossier.

Fait et délibéré à Ennevelin,
Le 10 mars 2026,
Le Maire,
Michel DUPONT



Secrétaire de séance
Aurore PENNORS

